

AB Engineering
Société par actions simplifiée
Capital : 100 euros
Siège social : 6 Avenue de la Liberté 92000 Nanterre.

SIRET : 884 479 957 000 18 - NANTERRE (92)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'an 2024, Le 31 décembre, à 18 heures, 30,

L'actionnaire unique d'**AB ENGINEERING**, société par actions simplifiée au capital de 100 €uros, Divisé en 1000 actions de 0,10 €uros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au **06 Avenue de la Liberté 92000 Nanterre**, sur convocation du liquidateur

Sont présents :

Monsieur Abderrahim BOULAHIA possédant 1000 actions.

Seuls actionnaire de la société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Abderrahim BOULAHIA**, liquidateur.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation et sur le compte définitif de liquidation,
- Examen et approbation du compte définitif de liquidation,
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,
- Constatation de la clôture de la liquidation,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- le rapport du liquidateur sur les opérations de liquidation et sur le compte définitif de liquidation,
- le compte définitif de liquidation,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Elle est ensuite donné lecture du rapport du liquidateur.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation et sur le compte définitif qui en résulte, approuve ce compte définitif, tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de décharger le liquidateur de son mandat, de lui donner quitus de sa gestion et constate la clôture de la liquidation à compter de ce jour, ainsi que la disparition de la personnalité morale de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au liquidateur **Monsieur Abderrahim BOULAHIA** à l'effet d'exécuter les décisions prises par la présente assemblée et d'accomplir toutes formalités de publicité légale.

L'Assemblée Générale donne également pouvoir à **Monsieur Abderrahim BOULAHIA** porteur de copies ou extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés présents ou leurs mandataires.

Certifié conforme


AB ENGINEERING
6 Avenue de la Liberté
92000 NANTERRE
Tél.: +33 (0)6 05 41 22 34
SIRET 884 479 957 00018 APE 7022 Z